



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 53830

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le financement des promotions professionnelles des élèves infirmiers. En effet, les aides-soignants, de la fonction publique hospitalière, admis au concours d'entrée à l'école d'infirmiers ne bénéficient pas de la prise en charge de leur formation par l'établissement hospitalier faute de moyens financiers. Dans le cadre d'un congé de formation professionnelle, la première année est indemnisée à 100 % du salaire de base, 85 % la deuxième année et aucun revenu la troisième année. Il ne suffit donc pas d'avoir réussi aux concours d'entrée aux instituts de formation en soins infirmiers, il faut ensuite faire face aux dépenses de la vie quotidienne et il est, par conséquent, très difficile, voire impossible, de se passer d'un revenu la troisième année. Du fait de cette situation, de nombreuses personnes admissibles préfèrent renoncer à ce projet. Au moment où l'on encourage les formations d'infirmières pour le bon fonctionnement des services hospitaliers, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions pour permettre une meilleure prise en charge de la formation des personnes volontaires pour ce métier dont les vocations tendent à disparaître.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53830

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10188